

Mention d'information

Recensement des enfants sur la commune de Charolles

La Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Recensement des enfants » dont la finalité est de lister tous les enfants résidant sur la commune de Charolles et soumis à l'obligation scolaire dans le but de repérer les enfants âgés de trois à seize ans résidant dans cette commune :

- qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé
- qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'instruction en famille et communiquer ces informations à la division des élèves de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire (DSDEN).

Les informations traitées sont les suivantes :

- NIR-Nom-Prénom-Adresse postale- Age – Qualité de l'assuré

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 6 mois à compter du 15 Octobre.

L'accès aux données des fichiers est réservé à : C.Ducros, Mairie de Charolles.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07